

**MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

*Nombre de Membres*

*En exercice : 11*

*Présents : 7*

*Pouvoirs : 1*

*Absents excusés : 4*

*Qui ont pris part à la délibération : 08*

**SEANCE DU 14 JANVIER 2025**

=====

L'an deux mil vingt-cinq et le 14 du mois de janvier à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux, Mme MARECHAL - Mme ROURE - Mme BROGLY Membres.

**Absents excusés** : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS - Mme PECHARD

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme VIENOT

**Secrétaire de séance** : M. CALMET Pierre

**4 - INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU**

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par des administrés.

Afin de les soutenir et de les aider à surmonter leurs difficultés, madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de 11 personnes pour un total de 4 696.49 €.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de madame VIENOT, vice-présidente ;
- VU le code général des collectivités territoriales ainsi que le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate des demandeurs ;  
**PREND ACTE**
- De l'information qui leur a été donnée par madame la vice-présidente relative à la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA des factures ci-dessus référencées pour un montant total de **4 696.49 €**.

Pour extrait conforme, le 15 janvier 2025.

Signé :

La vice-présidente  
Véronique VIENOT